Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200072486-20220203-2022_23-DE



SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE l'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N°: 2022-23

OBJET: Mandat n° 2222- Aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la liaison du

Canal de Jonage à la ViaRhôna

Date de la convocation : Jeudi 27 janvier 2022

Secrétaire de Séance : M. GAITET

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votanties : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent·e·s:

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	_5
	M. Benzeghiba	_5
	Mme Creuze	_5
	Mme Dehan	_5
	MME EL FALOUSSI	_5
	M. GOMEZ	_5
	MME GROSPERRIN	_5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	Mme Reveyrand	5 + 5
	M. Selles	_5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
ССМР	M. GIRARD	1,5
	Mme Terrier	1,5
LYON	M. Chapuis	5,5
	Мме Томіс	5,5

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

VILLEURBANNE	M. Brissard	99_DE-069-200072486-20220203-2
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
Meyzieu	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. Barge	2
Miribel	M. LADOUCE	2
Beynost	M. Mancini	1
Jons	Mme Le Gren	1
Neyron	M. Briere	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. GOUBET	1
THIL	Mme Pommaz	1

Ont donné pouvoir-:

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maitrise d'ouvrage déléguée à la SPL Ségapal concerne l'aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la future liaison du Canal de Miribel à la ViaRhôna.

Le passage des deux lacs, situé entre les lacs du Drapeau et des Eaux Bleues, est le support du « tour du lac », promenade emblématique du Parc. Il est également utilisé pour la circulation motorisée des services et des secours. Il a été emporté par la crue de janvier 2018.

Cela a conduit à lancer une étude en vue de sa pérennisation en 2019, année où il a également été reconstitué par apports de matériaux afin de restituer ses fonctions (coût 60 K€ TTC).

La crue de janvier 2021 a de nouveau emporté l'ouvrage.

Ce mandat intègre les études et travaux nécessaires à la réalisation d'un ouvrage pérenne permettant le passage de l'eau en cas de nouvelle crue et de reconstituer les circulations dès la crue.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 858 300 € TTC. Cette opération sera affectée à l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna ».

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président, Et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Comité Syndical :

- APPROUVE le mandat n°2222 « Aménagement du passage des deux lacs dans le cadre de la liaison du Canal de Jonage à la ViaRhônad'un montant de 858 300 € TTC ;
- AUTORISE madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée ;
- **DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2203 et imputée au Budget principal du Symalim section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com 99_DE-069-200072486-20220203-2022_23-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

> La Présidente Catherine CREUZE

(e) es d